

MIGRATION

DROITS HUMAINS

DÉVELOPPEMENT



MIGRATION ET
DROITS HUMAINS
POUR CONSTRUIRE
ENSEMBLE LE
DÉVELOPPEMENT

www.amitiecode.eu

Projet AMITIE CODE :

Migration et droits
humains pour construire
le développement
Capitalisation des acquis
de la formation



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Projet cofinancé
par l'Union Européenne

MAIRIE DE  TOULOUSE

WWW.TOULOUSE.FR

Toulouse en grand !





Introduction

Dans le cadre du projet européen AMITIE CODE (<http://www.amitiecode.eu/fr>) la Ville de Toulouse s'est engagée sur les thématiques de la coopération, des droits humains et de la migration pour le développement durable. Ce projet éducatif financé par la Commission Européenne et impliquant 6 villes européennes de pays différents vise à sensibiliser et impliquer davantage les citoyens dans une approche des migrations et du développement basée sur les droits, tout en assurant l'engagement des collectivités sur ces thématiques.

Particulièrement concerné par l'engagement citoyen des jeunes, le projet porté par la Ville de Toulouse a ciblé les acteurs-clés de la socialisation et de l'éducation des adolescents au niveau local. Dans ce cadre, la Ville a sollicité l'expertise de l'Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté (ADRIC) pour la mise en place d'un cycle de formation à destination des enseignants du second degré et des différents acteurs publics intervenant auprès de la jeunesse (jeunes de 14 à 19 ans). Ce cycle de formation, qui s'est déroulé entre décembre 2016 et juin 2017, comprenait cinq modules thématiques: 1/ Coopération, Développement et droits humains 2/ Histoire géopolitique des migrations : données, flux, témoignages 3/ Contribution des migrants à l'économie locale et nationale : les principaux secteurs économiques où ils sont impliqués 4/ Gestion de la diversité interculturelle dans les espaces européens : droits humains, migration et développement 5/ Capitalisation, outils et partage d'expériences.

Ces modules complémentaires ont renforcé les compétences d'analyse des participants quant au rapport complexe entre la Migration, le Développement et les Droits Humains tout en les engageant dans une réflexion critique sur les questions mondiales de développement et en encourageant la mise en œuvre d'actions éducatives traitant de ces sujets auprès des jeunes accompagnés.

Le présent document, élaboré par l'ADRIC, restitue les acquis des modules de formation mis en place dans le cadre du projet AMITIE CODE. Il présente un ensemble de savoirs, des repères méthodologiques ainsi que des exemples de pratiques repérées, qui permettront d'optimiser la posture professionnelle des acteurs-trices impliqués.



Sommaire

1. Déconstruire les idées-reçues sur l'immigration	6
« Les migrants envahissent la France »	6
« La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde »	7
« Les migrants menacent la sécurité des femmes »	9
« Les migrations menacent notre culture judéo-chrétienne »	9
2. Repères méthodologiques	11
Saisir la complexité des situations	11
Distinguer le culturel, le cultuel et le politique	11
Saisir les divergences et les convergences	12
Sortir de la confrontation « eux » et « nous »	12
Adopter une approche interculturelle	13
3. Repères lexicologiques	14
Co-développement	14
Communauté, communautarisme	15
Culture(s)	15
Discrimination	16
Ethnocentrisme et relativisme culturel	17
Etranger, migrant, réfugié ?	19
Interculturel, multiculturel, pluriculturel	19
Préjugés et représentations stéréotypées	20
4. Repères chronologiques	21
Dates-clés de l'histoire des droits humains	21
Dates-clés de l'histoire de l'immigration en France	23
5. Des pistes d'actions	25
Assurer l'accès aux droits des migrants	25
Travailler sur les mémoires	25
Soutenir l'esprit d'entreprise des réfugiés	28
Focus sur l'ONG « Migrations & Développement » (M&D)	29
Prendre en compte le sexisme ambiant pour travailler avec les femmes issues des immigrations	30
Prendre conscience du rôle mafieux des réseaux de passeurs	31
6. Des ressources	32

1. Déconstruire les idées-reçues sur l'immigration

La formation mise en place a permis d'engager un travail sur les représentations et les idées-reçues et sur les connaissances à développer pour mieux les déconstruire. Cette première partie revient sur quatre idées-reçues parmi les plus répandues sur les migrant-e-s et l'immigration. Chaque idée-reçue est suivie d'éléments de contexte historiques, chiffrés, graphiques, permettant de déconstruire ces représentations.

« Les migrants envahissent la France »

L'histoire de l'immigration en France est ancienne. Au 19^{ème} siècle, le pays connaît une immigration de masse d'abord originaire d'Allemagne et de Belgique, puis d'Italie. Après la Seconde Guerre mondiale, ce sont des Espagnols, des Algériens, des Turcs et des Marocains qui arrivent.

Aujourd'hui, les régions d'origine des migrants sont très diverses : Europe (Roumanie, Bulgarie), Asie (Chine, Inde, Pakistan), Amérique latine. Au-delà des migrants souhaitant s'installer en France, il existe aussi des migrants en transit vers d'autres destinations.

Cependant, l'immigration, phénomène historique ancien et complexe, concerne tous les pays. La France est loin d'être la première destination des migrants. Aujourd'hui, l'immigration s'est fortement régionalisée. Les migrants se déplacent majoritairement vers des pays voisins.

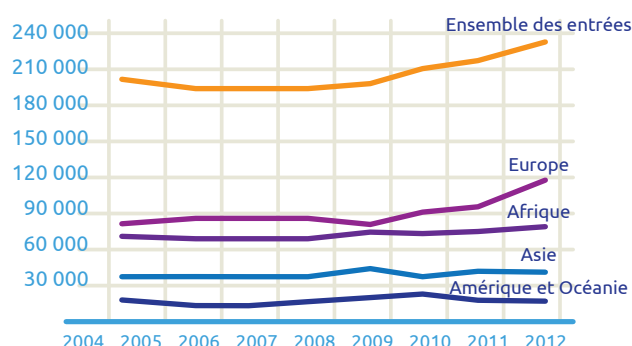
Aujourd'hui, selon l'ONU, on compte 232 millions de migrants internationaux, 125 millions se dirigeant vers le nord (sud-nord et nord-nord) et 110 millions vers le sud (sud-sud et nord-sud).

Pour ce qui est de la France, 50% des migrations se font dans le cadre européen.

Ainsi,

- 1 immigré sur 2 est né dans un pays de l'Union Européenne (nord-nord) ;
- 3 immigrés sur 10 sont nés dans un pays africain (sud-nord).

Évolution du nombre d'entrée d'immigrés depuis 2004 par continent de naissance



Au total, en 2012 :

- 5,7 millions d'immigrés sont présents sur le territoire français, dont 4 millions sont nés étrangers.

En contrepartie, n'oublions pas qu'il existe aussi une émigration française, qui s'est amplifiée depuis 2006.

En 2013, près de 3 millions de Français vivent à l'étranger. Pour ce qui est des demandeurs d'asile, en 2014, sur les 60 000 demandeurs, 35 % seulement ont obtenu le statut de réfugié en France.

Ces chiffres permettent de mettre à distance les représentations et les manipulations électorales sur la peur d'une immigration galopante en France.

« La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde »

Il existe une perception déformée, et assez répandue, des migrants : ce seraient des personnes pauvres et sans ressources. Contrairement à cette idée reçue, le profil des migrants est très varié : ils sont issus de toutes conditions sociales, et diverses raisons les poussent à venir en France, que ce soit des motifs familiaux (55%), la poursuite d'études supérieures (23,7%), des raisons humanitaires (9,9%), des raisons professionnelles (7,2%)... Quant aux femmes, elles sont nombreuses à évoquer une volonté d'autonomie et la fuite de violences à leur encontre dans les pays d'origine.

De plus, certains groupes de migrants sont plus diplômés que la population française en général. Ainsi, 37 % des immigrés nés en Roumanie et vivant en France possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur, comme 43 % des Chinois, 35 % des Vietnamiens ou 32 % des Polonais, contre 27 % de la population générale adulte de France.

1. Déconstruire les idées-reçues sur l'immigration

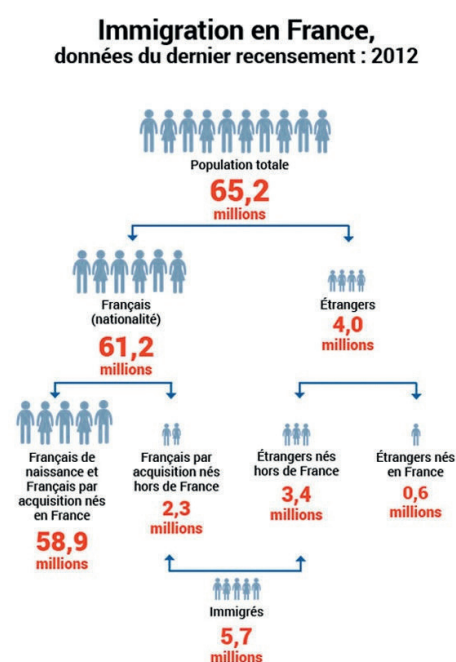
Pour les pays de départ, les migrations constituent donc souvent une « fuite des cerveaux ».

En 2012, 63% des migrants en France avaient au moins le niveau baccalauréat.

Les migrants sont souvent issus des classes moyennes ou supérieures de leur pays. En effet, pour quitter son pays, il est nécessaire de bénéficier d'un certain niveau de capital économique, social et intellectuel.

Enfin, les migrations sont sources de développement humain et économique. Elles jouent un rôle important dans les pays d'accueil et de départ.

Dans les pays d'accueil, les flux migratoires permettent le renouvellement démographique, et un apport dans le développement économique. Les migrants créent de la richesse et des emplois.



En France, 25 000 entreprises ont été créées par des migrants et 22% de ces entreprises créent des emplois au démarrage, dans le secteur de la construction ou de la vente au détail.

Dans les pays de départ, les transferts d'argent financent des projets qui contribuent au développement économique et humain ; ils limitent ainsi les départs.

En 2012, selon la Banque Mondiale, les « remises migratoires », représentent plus de 500 milliards de dollars, dont 400 milliards vers les pays en développement.

Ces remises migratoires constituent une ressource majeure pour les populations des pays en développement. Au Mali ou au Maroc, le montant de ces flux est supérieur à l'aide publique au développement (APD).

Si les migrants sont une source de richesse pour les pays d'accueil et de départ, leurs apports sont freinés par le déclassement. En effet, une proportion importante de migrants est surqualifiée pour les emplois qu'elle trouve en France. Pour un tiers des migrants, la migration est synonyme de déclassement. Ce chiffre interroge la reconnaissance des diplômes (par exemple, des médecins algériens occupent une fonction d'interne avec un salaire d'infirmier).

Le système des équivalences de diplôme en France est très difficile, c'est l'une des raisons qui alimente ce déclassement et provoque des frustrations. On est bien loin de l'image dominante de l'immigré sans diplôme qui vient en France pour trouver un travail.

Bénéficiaires d'un premier titre de séjour d'un an et plus par motif de délivrance						
Motif d'admission	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Familial	99 479	97 941	95 086	99 911	107 894	109 901
en %	52,5	53,1	53,5	55,5	56,1	55,0
Etudes	47 473	47 690	44 763	42 719	46 055	47 482
en %	25,1	25,8	25,2	23,7	23,9	23,7
Humanitaire	17 593	17 222	16 793	17 382	17 063	19 744
en %	9,3	9,3	9,4	9,7	8,9	9,9
Professionnel	16 738	13 895	13 570	11 870	12 970	14 391
en %	8,8	7,5	7,6	6,6	6,7	7,2
Divers ou non rens	8 213	7 780	7 519	8 186	8 429	8 439
en %	4,3	4,2	4,2	4,5	4,4	4,2
Total	189 501	184 534	177 741	180 077	192 419	199 957
en %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : Sont exclus les pays membres de l'Union européenne au 30 juin 2013, ainsi que le Vatican, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, l'Andorre, Monaco, Saint-Marin et la Suisse.

Champ : Titres de séjour délivrés en France (France métropolitaine et DOM) et à l'étranger aux ressortissants des pays non listés dans la note.

Source : Calculs des auteurs-e-s à partir des données AGDREF, L'évolution démographique récente en France, Population-F, 71 (3), 2016.

Ce tableau complexe du profil des migrants et de leurs réels apports économiques bat en brèche l'idée reçue qui en fait des assistés de la société d'accueil. Accueillir des migrants, ce n'est pas accueillir toute la misère du monde, mais enrichir le monde, le pays d'origine comme le pays d'accueil.

« Les migrants menacent la sécurité des femmes »

Dans les discours médiatiques et politiques, et parfois chez des professionnels, l'image stéréotypée du migrant est celle d'un homme sans ressource ni diplôme, venant d'Afrique ou de pays arabes. Cette représentation erronée renvoie directement ou indirectement au risque ou au danger que constituerait la présence de migrants en France pour la liberté des femmes. Casser cette image globalisante et s'intéresser aux trajectoires individuelles des migrants est une première étape pour déconstruire cette idée reçue.

Les hommes migrants sont aussi divers que les hommes français. Certains sont égalitaristes, d'autres dominateurs, discriminants. Ce ne sont pas des importateurs de sexisme. Le sexisme est ancré en France depuis des siècles, il n'est pas le produit des migrations. Rappelons-nous que ce sont les révolutionnaires français qui ont exclu les femmes de la citoyenneté et le code Napoléon qui les a enfermées dans un statut de mineures pendant des décennies.

De plus, depuis une dizaine d'années, les femmes représentent 52% des migrants. Des femmes arrivent seules en France, en aspirant à plus de liberté et d'autonomie, alors que les représentations collectives restent bloquées sur l'image de la femme arrivant pour rejoindre un mari.

Ces femmes possèdent un capital et des ressources déployées dans le parcours migratoire, elles ont mis en place des stratégies et des capacités pour faire face. Ces ressources sont à prendre en compte.

Des études montrent la position centrale de ces femmes au sein des quartiers de la politique de la ville. Elles s'inscrivent dans la vie associative des quartiers. Elles cherchent à aider. Elles sont des vecteurs de socialisation (quand elles deviennent « femme-relais » par exemple). Dans certains quartiers, elles prennent une position de tisseuses de liens sociaux pour palier le déficit de l'Etat.

« Les migrations menacent notre culture judéo-chrétienne »

Cette idée reçue renvoie à la théorie du « remplacement des populations » et à la crainte d'une invasion musulmane, crainte alimentée par les discours d'extrême-droite et de la droite extrême.

Or, dans la réalité, la France n'accueille pas que des migrants venant de pays musulmans. Elle connaît aussi des phénomènes de migrations Nord-Nord. L'immigration d'origine européenne, majoritairement portugaise, britannique, espagnole, italienne ou allemande, représentent 57 % des entrées d'immigrés nés en Europe et un quart de l'ensemble des entrées en 2012.

Au-delà de ces chiffres, les églises constituent un grand réseau investi internationalement dans l'accueil des « sans papiers ». Le message judéo-chrétien prône l'accueil de l'autre, et non la crainte ou le rejet de l'autre. L'accueil des migrants est donc susceptible de renforcer la culture judéo-chrétienne.

1. Déconstruire les idées-reçues sur l'immigration

Enfin, dans les pays musulmans, tous les habitants ne sont pas croyants et, parmi les musulmans, il existe une diversité de rapport à la foi et à la loi religieuse. La plupart des musulmans vivent pacifiquement leur religion, sans volonté expansionniste.

**Concrètement,
en 2017, la France compte
50 127 églises chrétiennes sur un ensemble de 71 270 édifices religieux,
et 2 200 mosquées.**

Nous sommes donc loin de toute invasion menaçant l'héritage chrétien de la France.

Les parties qui suivent présentent des éléments de méthodologie, de définition, d'histoire, ainsi que des exemples de pratiques qui permettront aux professionnel-le-s de déconstruire les idées-reçues sur les migrations, tout en renforçant leurs connaissances et leurs compétences dans le travail de sensibilisation auprès des jeunes sur cette thématique.

2. Repères méthodologiques¹

Saisir la complexité des situations

Les situations rencontrées par les personnes immigrées ou étrangères engagent des interactions entre l'individu et un environnement social marqué par différents aspects : social, économique, culturel, psychologique et politique. Loin d'être réduit à un produit social, chaque individu possède une marge d'action impliquant ses ressources et capacités à réagir, à rechercher et à créer des solutions. La prise en compte de ces éléments dans le processus de l'accueil et de l'accompagnement nécessite un travail sur les profils et les trajectoires des personnes concernées pour que les accompagnants n'expliquent pas telle ou telle situation par un simple renvoi à des faits culturels ou culturels, mais analysent les effets des facteurs sociaux, économiques, psychologiques et politiques. Elle permet aussi de prendre en compte la capacité des personnes et des groupes à rechercher des solutions et à créer un projet. Elle permet enfin d'articuler la notion de « faire pour » (aider la personne pour favoriser l'accès aux moyens et ressources nécessaires à la recherche de solutions), et de « faire avec » (favoriser la contribution de la personne dans la recherche et la création de solutions).

Distinguer le culturel, le cultuel et le politique

La visibilité du religieux dans l'espace public et sa présence dans les enjeux médiatico-politiques peuvent induire une confusion entre le cultuel et le culturel. Or, bien que le cultuel fasse partie du culturel, les ressources et appartenances culturelles ne peuvent se réduire à une appartenance et croyance religieuses. La confusion de ces registres favorise la rigidification des identités culturelles fondées sur l'exacerbation de l'appartenance religieuse. Cette rigidification peut être problématique, voire dangereuse, quand elle opère dans l'esprit de jeunes en recherche de repères identitaires et facilement manipulables. Il est donc très important de favoriser la richesse et la pluralité des ressources qui constituent la culture portée par des individus, des groupes et des sociétés. De plus, il convient de prendre en compte la dynamique de l'évolution des cultures qui les amènent à des changements auxquels contribuent également les initiatives des individus, des groupes et des sociétés. Enfin, il est indispensable de considérer les mutations culturelles engendrées

1 Ces repères sont issus du guide méthodologique de l'ADRIC intitulé « Face aux violences et aux discriminations : accompagner les femmes issues des immigrations : un outil pour analyser et agir », 2008.

par les relations interculturelles agissant au travers des individus, des groupes et des sociétés porteuses de cultures.

Ensuite, il convient de distinguer le cultuel, le culturel et le politique, au sein d'une société démocratique. Cette distinction, relativement récente dans l'histoire de l'humanité, constitue désormais un fonds commun des sociétés modernes, l'une des bases de la vie commune dans une société laïque et démocratique. En effet, la démocratie crée une culture propre fondée sur la liberté et l'égalité des citoyens, citoyens conditionnés par leurs droits et devoirs. Dans cette optique, la distinction entre le politique et le cultuel recouvre une autre distinction : celle entre l'intérêt général et l'intérêt particulier.

Saisir les divergences et les convergences

Des divergences peuvent exister entre les situations vécues par des individus d'origine différente (y compris française). Néanmoins, des convergences existent aussi.

Pour ne pas pécher par abstraction, l'universalité doit être enrichie par les spécificités de chacun. Ainsi, un travailleur migrant vit une situation similaire aux autres travailleurs sur le marché du travail, tout en étant confronté à des situations spécifiques (exil, discrimination, etc.) génératrices de besoins particuliers. Au-delà de ces faits, les particularités et diversités culturelles constituent une source d'enrichissement pour la société entière : elles apportent de nouvelles formes de savoirs et de richesse, encouragent les mutations culturelles et favorisent les brassages.

Dans l'accueil et l'accompagnement des migrants, il est important d'éviter une approche essentialiste des problèmes, tout en prenant en compte les spécificités des situations.

Pour éviter les travers de l'assimilationnisme (attitude imposant un schéma culturel unique et considéré comme supérieur) et du culturalisme (attitude enfermant les individus dans un cadre culturel considéré comme immuable), il convient de poser le principe de l'universalité de l'égalité et de la liberté, sans rejeter les différences.

Sortir de la confrontation « eux » et « nous »

L'opposition « nous » et « eux » est l'une des oppositions humaines basiques. Elle peut identifier un « nous » (l'Occident, l'Europe, les Français) pour « nous » séparer de « eux » (les étrangers héritiers de cultures et de traditions différentes).

Dans les pratiques de l'accueil et de l'accompagnement, cette catégorisation « nous » / « eux » peut générer des attitudes discriminatoires : « eux » étant dévalorisés par rapport à « nous ». Par la suite, la relation « nous » / « eux » peut se transformer en un rapport « ami » / « ennemi » et devenir le siège d'antagonismes. Elle peut aussi mener à une certaine déshumanisation du « eux » et conduire à penser que les migrants n'ont pas besoin des mêmes droits que les Français face aux atteintes à l'égalité ou à la liberté.

En mettant le focus sur les différences et en les accentuant – parfois avec la bonne intention de mieux comprendre –, la dichotomie « nous » / « eux » peut engendrer des conflits et incompréhensions et fausser les pratiques professionnelles de l'accueil et de l'accompagnement.

Pour sortir de cette dynamique « nous » / « eux » qui renforce l'idée de besoins et d'objectifs supposés antinomiques ou concurrents, il convient d'adopter une approche inclusive où tous – bien que différents – font partie du « nous », collaborent à la recherche de solutions et à la résolution des difficultés, et construisent une collectivité autour du respect de principes communs non négociables, comme l'égalité, la liberté et l'autonomie.

Adopter une approche interculturelle

L'approche interculturelle peut être déclinée en trois points :

1. Se décentrer de sa propre place

- Prendre de la distance vis-à-vis de soi-même ;
- Mieux cerner ses propres cadres de référence, au regard des enjeux de l'intervention sociale, et en prendre conscience.

2. Découvrir le cadre de référence de l'autre et lui faire découvrir le nôtre

- Se mettre à l'écoute de l'autre pour comprendre son point de vue et son positionnement, sans pour autant justifier des propos ou des actes discriminatoires ou violents au nom des différences culturelles ;
- Expliciter le cadre de référence lié à la mission professionnelle ou bénévole pour permettre à l'autre de revisiter ses représentations et ses attentes.

3. Négocier et construire un cadre commun

- Revenir sur ses propres cadres de référence au sujet des missions à accomplir pour initier un dialogue et un échange, puis construire une entente autour de la démarche à engager ;
- Interroger ses pratiques au regard de la reconnaissance de l'autre comme acteur ou actrice dans la recherche de solutions, et par le développement de la coopération.

L'approche interculturelle nécessite d'être vigilant face à l'assimilationnisme et au culturalisme. Ces deux écueils font écran à une perception juste et dynamique des personnes et des situations rencontrées :

Le culturalisme conduit à une perception homogène d'une population qui va jusqu'à omettre la singularité des individus au nom du culturel ; dans ce type de discours, les particularités de l'autre sont exacerbées pour le distinguer du groupe dominant ;

L'assimilationnisme utilise des principes universels pour nier les particularités des situations et les phénomènes systémiques générés par les conditions économiques, socioculturelles et politiques. Il est essentiel de comprendre qu'il existe de l'universel (les droits humains) et du commun (la recherche de l'intérêt commun permet le vivre-ensemble), malgré nos différences (et nous sommes tous différents les uns des autres).

3. Repères lexicologiques

Co-développement

Le codéveloppement peut être défini comme l'engagement de migrants dans des actions de soutien au développement de leur région d'origine. Ces actions empruntent de multiples formes, qui dépendent des histoires des régions d'origine, de celles des migrations, des conditions d'intégration dans les pays d'accueil... Le co-développement ne peut être ainsi confondu avec les politiques publiques qui soutiennent ces actions : par essence, le codéveloppement est à l'initiative des migrants.

Au-delà des actions classiques de solidarité familiale (envois de fonds à la famille) et d'investissement individuel du migrant dans l'achat d'une maison ou des activités économiques, le codéveloppement concerne pour une large part les transferts de fonds vers des projets collectifs, le plus souvent portés par des groupements formels (associations) ou informels de migrants présents dans le pays d'accueil. Ces projets peuvent porter sur le financement d'infrastructures dans la région d'origine, mais aussi sur le soutien à des activités économiques ou de recherche.

Mis en œuvre par les populations de migrants, le codéveloppement a un versant intégration dans le pays d'accueil. Il joue un rôle au Nord auprès des sociétés d'accueil en ce qu'elles reconnaissent aux populations immigrées leur prise de responsabilité dans le développement de leur région d'origine. Souvent, ces démarches rencontrent au Nord les actions de solidarité internationale impliquant les nationaux aux côtés des migrants. Un travail d'intégration dans les sociétés d'accueil se mène alors, impliquant, ici, migrants et nationaux. Ceci est tout particulièrement vrai pour les jeunes issus des migrations, au côté de jeunes nationaux, qui cherchent actuellement de nouvelles formes de solidarité internationale vers les pays du Sud.

(Encyclopédie du développement durable)

Communauté, communautarisme

La communauté est un terme générique qui désigne :

- Ce qui est commun à plusieurs personnes (ex : communauté d'intérêts, de sentiments, d'opinions, etc.) ;
- Un ensemble de personnes vivant en collectivité ou formant une association d'ordre politique, économique, culturel ou cultuel (ex : communauté nationale, linguistique, sociale, mystique, sportive, etc.).

L'existence de communautés n'implique pas d'emblée le communautarisme ; et en ce qui concerne les personnes issues des immigrations, les communautés peuvent se vivre comme des lieux de solidarité, de partage, et de rencontre allant à l'encontre de l'isolement et remédiant aux effets des ruptures et de l'éloignement. Elles peuvent aussi être des lieux de création qui s'appuient sur les richesses culturelles spécifiques portées par les personnes immigrées.

Le communautarisme renvoie, quant à lui, à la désignation des communautés comme porteuses de projets sociaux et politiques fondés sur l'appartenance culturelle et cultuelle, gommant ainsi la pluralité des individus et des groupes qui composent les communautés, et favorisant des identités fermées. Le communautarisme constitue une forme d'ethnocentrisme qui confère à la communauté une valeur plus importante qu'à l'individu, avec une tendance au repli sur soi. Ce repli identitaire s'accompagne d'un contrôle des opinions et des comportements des membres de la communauté contraints à une obligation d'appartenance. Certains jeunes sont ainsi critiqués par leur communauté parce qu'ils ne correspondent pas au modèle édicté, tout en étant victimes de discrimination du fait de leur origine ou couleur de peau. Il est très important de leur faire comprendre qu'ils peuvent construire leur propre identité, riche des appartenances qu'ils ont eux-mêmes choisies.

Le modèle de la citoyenneté démocratique va à l'encontre du communautarisme, tout en intégrant l'existence des communautés et leur droit d'exister et de se développer en toute liberté.

Culture(s)

« La culture est un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte ». (G. Rocher in Introduction à la sociologie générale, t. 1, Action sociale, Paris, Seuil, 1968).

Néanmoins, la culture n'est pas une entité stable, caractérisée par une série de traits fixes que partageraient tous les membres d'un groupe et qui conditionneraient leurs comportements. En effet, à l'intérieur même d'un groupe culturel, les identités culturelles peuvent varier au gré des époques et des individus. Ainsi, au sein d'une culture globale, il existe des sous-cultures ou subcultures qui constituent des ensembles de traits culturels spécifiques,

comme la culture jeune ou populaire. De même il existe des contre-cultures ou des cultures alternatives. Par ailleurs, les affinités de valeurs ou de convictions parmi les individus issus de cultures différentes peuvent être aussi fortes que les différences de valeurs parmi les personnes d'une même culture.

Les cultures ne sont donc ni homogènes ni statiques, mais évolutives. Elles évoluent à travers l'action des subcultures et des cultures alternatives, comme à travers les interactions entre les individus et les groupes sociaux dans un contexte social donné.

Discrimination

Effet ou résultat du préjugé.

Comportement qui mésestime un groupe ou une personne, le marginalise, l'évite, l'humilie, le boycotte, le menace, le rejette en raison de ses origines nationales ou sociales, de sa couleur, de ses convictions religieuses ou politiques, de son sexe, de son orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique.

Article 225-1 du code pénal :

« Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. »

Ce traitement différentiel et inégal revient à exclure certains individus du partage de certains biens sociaux : éducation, logement, santé, emploi, culture, loisirs, accès aux biens et aux services.

Parfois aisément identifiable, la discrimination revêt aussi des formes insidieuses.

Discrimination directe

C'est le mode le plus connu et le mieux appréhendé de la discrimination. L'auteur opère volontairement une distinction entre des candidats, des clients ou des usagers.

Selon les circonstances et la psychologie de l'auteur, cette discrimination est apparente ou dissimulée.

Le comportement discriminatoire **apparent** est aisément identifiable puisqu'il suppose que l'auteur exprime, par ses propos ou comportement, une volonté claire d'enfreindre le principe d'égalité.

Le comportement discriminatoire **dissimulé** procède d'une logique plus pernicieuse. En effet, face à la réprobation sociale et au risque de poursuites, l'auteur de la discrimination

dissimule son acte en donnant à la victime des explications plausibles à son comportement discriminatoire.

Discrimination indirecte

Cette forme de discrimination ne procède pas d'un comportement individuel, mais de l'application d'une règle apparemment neutre qui entraîne en pratique un désavantage particulier pour des personnes d'une catégorie donnée. Elle peut être révélée par une analyse statistique détaillée qui déterminera si la mise en œuvre de cette règle lèse majoritairement des personnes appartenant à telle ou telle catégorie (réelle ou supposée).

Discrimination systémique

Il s'agit là d'un ensemble de règles ou de pratiques de plusieurs acteurs, directement ou indirectement discriminatoires, dont l'interaction a pour effet cumulatif de maintenir les membres d'un groupe dans une situation défavorable.

Toutes ces formes de discrimination peuvent être intégrées par l'individu qui en est la cible. Il est important d'en avoir conscience dans le travail avec les jeunes pour les aider à déconstruire l'image dévalorisée qu'ils peuvent avoir d'eux-mêmes du fait de ces discriminations.

Ethnocentrisme et relativisme culturel

L'ethnocentrisme se manifeste, plus ou moins consciemment, par :

- La tendance à privilégier les valeurs et les formes culturelles du groupe auquel on appartient ;
- La tendance à évaluer toute chose selon les valeurs et les normes de son groupe d'appartenance, comme s'il était l'unique modèle de référence ;
- La tendance à se croire meilleur que les membres des autres groupes, voire à s'imaginer être les seuls humains véritables.

L'ethnocentrisme constitue ainsi un ensemble d'attitudes favorables à l'égard de l'endogroupe et d'attitudes défavorables à l'égard des exogroupes, ces derniers faisant l'objet de préjugés et de représentations négatives, accompagnés de mépris ou d'aversion. Cette attitude d'autopréférence est universellement observable.

Initialement, au début du XXe siècle, le **relativisme culturel** était un concept de lutte contre l'ethnocentrisme qui stipulait que la morale, l'éthique et la culture n'étaient ni absolues ni universelles, mais émergeaient de coutumes et de pratiques sociales diverses qui s'appliquaient à une période et dans un lieu donné. Ce concept considérait les normes sociales, culturelles et juridiques comme applicables uniquement à l'intérieur de frontières variables selon les cultures, les lieux, et les époques. Cependant, dès les années

1970, le caractère incomparable entre les différentes cultures est nuancé, voire contesté : les études en sciences sociales attestent qu'aucune pratique culturelle n'est si fondamentalement différentes qu'elle ne puisse être interprétée ou compréhensible, et qu'il existe aussi bien des points communs que des différences entre des cultures apparemment étrangères les unes aux autres. La culture en tant que concept figé est ainsi remise en question.

Dans les pratiques professionnelles, il convient de distinguer le relativisme culturel en tant que concept et l'utilisation concrète qui peut en être faite pour justifier des pratiques violentes ou discriminantes. Ainsi, l'atteinte à l'intégrité physique et morale des individus est un critère qui autorise les professionnels à dénoncer les pratiques culturelles violentes, sans craindre d'être traités de racistes. Au contraire, ne pas agir, sous prétexte d'une bienveillante neutralité, rend les professionnels co-responsables du maintien ou du renforcement des pratiques culturelles violentes.

Les valeurs d'égalité, de liberté et de droits humains sont des acquis de la culture démocratique et ne peuvent être considérées comme un phénomène ethnologique. Elles résultent de l'histoire sociopolitique, comme en témoignent les luttes pour les droits humains dans les pays occidentaux ou non-occidentaux. L'affirmation selon laquelle les droits humains seraient culturellement ou religieusement déterminés remet en cause le principe d'égalité en catégorisant des individus en fonction de leur origine, culture ou religion, mais aussi le principe de l'universalité des libertés et des droits fondamentaux.

Refuser le relativisme culturel, tout en prenant en compte les faits et phénomènes liés à la diversité culturelle, aide à mieux agir contre les discriminations.

(ADRIC)

Identité(s)

L'identité est constituée par l'ensemble des caractéristiques et des attributs qui font qu'un individu ou un groupe se perçoit comme une entité spécifique et qu'il est perçu comme telle par les autres. Ce concept doit être appréhendé à l'articulation de plusieurs instances sociales, qu'elles soient individuelles ou collectives.

L'identité personnelle est le produit de la socialisation, laquelle permet la constitution du « Soi ». Pour les sociologues interactionnistes, les identités individuelles naissent des interactions sociales plus qu'elles ne les précèdent. L'identité n'est pas une propriété figée, c'est le fruit d'un processus. Ainsi, le travail identitaire s'effectue de manière continue tout au long de la trajectoire individuelle et dépend à la fois du contexte et des ressources qui peuvent être mobilisées. Cette identité se modifie donc en fonction des différentes expériences rencontrées par les individus. Claude Dubar distingue deux composantes indissociables de l'identité sociale. L'« identité pour soi » renvoie à l'image que l'on se construit de soi-même. L'« identité pour autrui » est une construction de l'image que l'on veut renvoyer aux autres ; elle s'élabore toujours par rapport à autrui, dans l'interaction, en relation avec l'image que les autres nous renvoient, c'est une reconnaissance des autres.

Les identités collectives trouvent leur origine dans les formes identitaires communau-

taires où les sentiments d'appartenance sont particulièrement forts (culture, nation, ethnies...) et les formes identitaires sociétales qui renvoient à des collectifs plus éphémères, à des liens sociaux provisoires (famille, groupe de pairs, travail, religion...). L'individu appartient ainsi de manière simultanée ou successive, à des groupes sociaux qui lui fournissent des ressources d'identification multiples.

(Michel Castra in Les 100 mots de la sociologie)

Etranger, migrant, réfugié ?

Ces différents statuts peuvent varier au cours de la vie d'une personne.

Etranger : se dit d'une personne qui ne possède pas la nationalité française. La notion d'étranger ne recouvre pas celle d'immigré puisque l'on peut être étranger sans jamais avoir migré (c'est le cas des personnes qui sont nées et vivent en France mais qui n'ont pas la nationalité française), ou à l'inverse être immigré mais pas étranger (c'est le cas des personnes qui sont nées étrangères, qui se sont installées en France et ont obtenu la nationalité française).

Migrant : se dit d'une personne qui quitte son pays d'origine pour s'installer durablement dans un pays dont elle n'a pas la nationalité. Si le terme « immigré » favorise le point de vue du pays d'accueil et le terme « émigré » celui du pays d'origine, le vocable « migrant » prend en compte l'ensemble du processus migratoire.

Demandeur d'asile : se dit d'une personne qui a fui son pays, parce qu'elle y a subi des persécutions ou craint d'en subir, et qui demande une protection à la France. Sa demande d'asile est examinée par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) et la Commission des recours des réfugiés. A l'issue de l'instruction de son dossier, le demandeur d'asile est soit reconnu réfugié, soit débouté de sa demande.

Réfugié : se dit d'une personne à qui la France accorde une protection, en raison des risques de persécution qu'elle encourt dans son pays d'origine du fait de son appartenance à un groupe ethnique ou social, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques

Sans-papiers : se dit d'une personne étrangère qui vit dans un pays sans en avoir obtenu le droit. Cette appellation indique qu'elle n'a pas de papiers l'autorisant à vivre en France (titre de séjour), mais cela ne signifie pas qu'elle soit dépourvue de papiers d'identité (carte d'identité ou passeport, par exemple). Un sans-papiers n'est pas forcément arrivé clandestinement en France : il peut avoir été autorisé à entrer sur le territoire, mais ne pas avoir obtenu l'autorisation d'y rester.

Clandestin : se dit d'une personne qui enfreint les règles relatives au droit de séjourner en France et se soustrait à la surveillance de l'administration. Très souvent, les sans-papiers ne sont pas clandestins car leur situation est connue de celle-ci.

(Cimade)

Interculturel, multiculturel, pluriculturel

Ces trois notions sont souvent considérées comme des synonymes, alors qu'elles comportent de profondes différences et construisent des rapports à l'autre très différents.

Multiculturel : le système multiculturel s'appuie sur le constat de la co-existence de plusieurs cultures dans une même société. Il reconnaît l'existence de ces différences, voire encense les identités culturelles, en se contentant de permettre leur coexistence sans chercher à faciliter leur mise en dialogue. Le multiculturel procède à des accommodements de surface ou à des accommodements raisonnables conçus pour tel ou tel groupe culturel, au mépris, parfois, des libertés individuelles (un individu appartenant à telle ou telle communauté ne souhaite pas nécessairement être soumis aux accommodements concernant cette même communauté).

Pluriculturel : la notion de pluriculturel, souvent associée au multiculturel, comporte une légère différence. On peut en effet considérer qu'au-delà de la co-existence de plusieurs cultures dans une même société, cette notion contient l'idée d'une convergence. Citons l'exemple de la recherche : la pluridisciplinarité fait converger différentes disciplines dans un programme commun, sur un même objet d'étude. Cependant, cette rencontre ne cherche pas à modifier chacune des approches disciplinaires, mais simplement à créer du nouveau.

Interculturel : dans l'interculturel, il existe un travail de médiation dans l'objectif de construire du commun, en mouvement et en co-construction permanente. Au contraire du pluriculturel et du multiculturel qui sont des états, l'interculturel est un processus dynamique.

Préjugés et représentations stéréotypées

Le préjugé est :

- Un jugement formé ou adopté sans examen sur un individu ou un groupe ;
- Une opinion préconçue, socialement apprise, partagée par les membres d'un groupe, et susceptible d'être favorable ou défavorable à la catégorie visée ;
- Une attitude négative, défavorable, voire hostile, et chargée d'affectivité, à l'égard d'individus assignés à une catégorie définie ;
- Une croyance rigide reposant sur une généralisation abusive et sur une erreur dans le jugement, qui revient à attribuer des traits clichés à divers groupes humains (races, ethnies, nations, etc.).

Les préjugés reposent sur des représentations stéréotypées et donnent lieu à différentes formes de discrimination.

Ces représentations stéréotypées sont des images préconçues et figées, faisant partie des représentations sociales disponibles. Elles catégorisent de manière rigide et persistante tel ou tel groupe humain, en déformant et appauvrissant la réalité sociale et en fournissant une grille de lecture simplificatrice dont la fonction est de rationaliser les comportements discriminants vis-à-vis du groupe catégorisé.

Le processus de catégorisation stéréotypante implique une accentuation des différences entre le groupe d'appartenance et les autres groupes (effet de contraste) et une accentuation des ressemblances dans le groupe d'appartenance comme dans les autres groupes (effet d'assimilation).

4. Repères chronologiques

Dates-clés de l'histoire des droits humains

Les droits humains, tels que nous les connaissons aujourd'hui, sont le résultat d'une longue construction historique, sociale et politique.

- 1215, Angleterre : la « **Carta magna** », imposée par les barons au roi Jean Sans Terre, garantit les droits féodaux, les libertés des Églises et des Villes contre l'arbitraire royal ;
- 1679, Angleterre : l'« **Habeas corpus** », voté par le Parlement anglais, garantit la liberté individuelle ;
- 1689, Angleterre : le « **Bill of rights** » garantit la liberté de conscience et d'opinion ;
- 1776, Etats-Unis d'Amérique : la **Déclaration d'indépendance des États-Unis** consacre des droits inaliénables, comme l'égalité des hommes, le respect de l'opinion, l'humanité, et proclame le droit à la recherche du bonheur ;
- 1789, France : la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** proclame les principes d'égalité, de liberté et de sûreté de la personne. La Constitution de 1793 ajoutera à ces droits des droits économiques et sociaux ainsi que le « droit de résistance à l'oppression ».

La Seconde guerre mondiale marque un tournant dans l'attention internationale portée au respect des droits de la personne. Devant les massacres de masse, perpétrés par des nations dites « civilisées », apparaît la nécessité de rédiger un statut international des droits humains, et surtout de fixer des règles pour lutter contre le fléau de la guerre. La création de l'Organisation des Nations unies (ONU) répond à ces objectifs.

Depuis plusieurs textes internationaux ont été signés en ce sens.

- 1945, la Charte des Nations unies proclame la foi des Nations unies « dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes » (préambule) et s'engage à favoriser « le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion » ;
- 1948, la **Déclaration universelle des droits de l'homme** se présente comme « l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations ». Elle consti-

4. Repères chronologiques

tue la première référence aux libertés fondamentales communes à tous les peuples de la Terre. Elle deviendra la source d'inspiration de nombreuses constitutions nationales ;

- 1948, **Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide** ;
- 1959, Déclaration des droits de l'enfant ;
- 1951, Convention relative au statut des réfugiés ;
- 1966, **Pacte international relatif aux droits civils et politiques, son premier protocole facultatif** (1966) et son **second protocole facultatif visant à abolir la peine de mort** (1989) ;
- 1966, **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et son protocole facultatif** (2008) ;
- 1969, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;
- 1981, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- 1984, **Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants** et son **protocole facultatif** (2002) ;
- 1989, **Convention relative aux droits de l'enfant** ;
- 1999, Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus ;
- 2006, **Convention relative aux droits des personnes handicapées**.

Le respect des Pactes et Conventions est obligatoire pour les États qui les ont ratifiés. Ces États doivent alors, si besoin est, adapter leur législation pour la rendre compatible avec ces textes internationaux.

Parallèlement, au niveau européen, dans le processus de construction européenne, d'autres textes sont signés pour préserver les droits humains.

- 1950, **Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales**, et ses nombreux **protocoles additionnels** ;
- 1996, **Charte sociale européenne révisée**. Ce texte actualise et renforce les droits garantis initialement par la **Charte sociale européenne** (1961) qui reste toujours en vigueur pour certains pays ;
- 2000, la **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne** reprend l'ensemble des droits civiques et sociaux des citoyens européens ainsi que de toutes personnes vivant sur le territoire de l'Union européenne, le **traité de Lisbonne** du 13 décembre 2007 lui confère une valeur contraignante (pour la plupart des États membres) ;

- 1987, **Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitement inhumains ou dégradants**, son 1er protocole et son 2nd protocole (1993) ;
- 1995, **Convention-cadre pour la protection des minorités nationales** ;
- 1996, **Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants** ;
- 2005, **Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains** ;
- 2007, **Convention pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels** ;
- 2011, **Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**.

Dates-clés de l'histoire de l'immigration en France

A la fin du XIXe siècle, la France connaît un déficit démographique qui crée un besoin de recrutement de main d'œuvre supplémentaire pour alimenter le marché du travail. Cette situation favorise une vague d'immigration des pays limitrophes ou proches comme la Belgique, le Luxembourg, le Pays-Bas, la Grande-Bretagne, la Suisse et l'Allemagne.

Après la Première Guerre mondiale, ce phénomène s'accroît et la France met en place des politiques favorables à l'arrivée de travailleurs étrangers. L'immigration augmente fortement pendant cette période : + 1,1 million de travailleurs étrangers entre 1920 et 1930. La France est le pays qui compte le plus fort taux d'étrangers : 515/100.000 habitants, soit près de 7% de la population.

En 1924, la Société Générale de l'Immigration (SGI) est créée. Elle prend en charge le recrutement des travailleurs étrangers et leur insertion sur le marché du travail.

Avec la crise économique des années 1930, l'Etat restreint progressivement les entrées et le recrutement de travailleurs étrangers. La loi du 10 août 1932 instaure un système de quotas à l'embauche de travailleurs étrangers. D'autres mesures restrictives suivront : délivrance de cartes professionnelles spécifiques pour les étrangers, exclusion des étrangers et des personnes naturalisées des emplois de la fonction publique, fermeture de l'accès aux professions libérales. Cependant, pendant cette même période, des droits sont reconnus aux travailleurs étrangers et à leur famille, comme l'accès à la nationalité française des enfants nés en France et l'augmentation des naturalisations.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, des millions de personnes sont déplacées et privées de nationalité. Cette situation aboutira à la Convention de Genève en 1951.

Après la Seconde Guerre mondiale, la France se trouve face à un important besoin de reconstruction du pays. Afin d'organiser l'arrivée des travailleurs immigrés, l'Office national de l'immigration (ONI) est créée en 1945. Sa mission principale sera de contrôler et d'en-

4. Repères chronologiques

courager les flux migratoires. Certains travailleurs sont directement recrutés dans leur pays d'origine. Les Italiens sont alors les travailleurs étrangers les plus nombreux en France. Ils sont 629 000 en 1962. Viennent ensuite les Espagnols et les Portugais, suivis des Algériens.

La question des Algériens est particulière puisqu'ils sont Français jusqu'aux accords d'Evian en 1962 et bénéficient jusqu'à cette date de conditions particulières de circulation. Après l'indépendance de l'Algérie, des accords sont signés entre la France et l'Algérie pour fixer des contingents de travailleurs algériens. L'accord du 27 décembre 1968 prévoit un contingent de 35 000 entrées annuelles, ramenées ensuite à 25 000 en 1972. Une fois en France, les Algériens ont neuf mois pour trouver un emploi. S'ils y parviennent, ils reçoivent un certificat de résidence établi pour cinq ans.

Durant l'été 1973, plusieurs agressions racistes en France marquent le début d'une grève générale contre le racisme engagée par le MTA (Mouvement des Travailleurs Arabes).

En 1975, la population immigrée représente 7% de la population active. Elle travaille majoritairement dans le secteur secondaire : bâtiment, travaux publics et industrie. Ils sont aussi nombreux dans l'agriculture. Ils occupent majoritairement des emplois peu qualifiés, manœuvres, ouvriers spécialisés, ouvriers agricoles. Des conditions de logement précaires et des politiques de logements sociaux ségrégatives entraînent de nouveaux mouvements de grèves, notamment contre la société d'hébergement SONACOTRA.

Avec la crise économique de la fin des années 1970, le gouvernement suspend totalement l'immigration de travail et ferme les frontières. Les politiques anti-migration se développent, avec des politiques d'incitation au retour à partir de 1977. La loi Stoléru propose ainsi aux étrangers 10 000 francs pour quitter définitivement la France.

En 1980, la loi Bonnet accroît les possibilités d'expulsion et de refoulement des étrangers, notamment avec la mesure de la double peine.

En 1981, l'élection de François Mitterrand change la donne. Le Président choisit de régulariser 130 000 étrangers en situation irrégulière, de faciliter le regroupement familial, et de supprimer la loi Bonnet et l'aide au retour. Cependant, en 1983, avec la montée du Front national et le retour des thématiques migratoires dans le discours politique, on assiste à un durcissement des contrôles et des vérifications des identités pour lutter contre l'immigration clandestine.

Dans le même temps, les populations immigrées et issues de l'immigration s'organisent politiquement pour protester contre les discriminations dont ils font l'objet. Les travailleurs immigrés de l'automobile font entendre leurs revendications lors des grandes grèves de Talbot et Renault entre 1982 et 1984. Les jeunes issus de l'immigration manifestent lors de la Marche contre le racisme et pour l'égalité, qui arrive le 3 décembre 1983 à Paris. Ils dénoncent également les violences policières dont ils font l'objet et lancent des associations pour porter leurs revendications (exemple de la radio Beur FM).

5. Des pistes d'actions

Assurer l'accès aux droits des migrants

La ville de Toulouse propose des permanences à destination des migrants, avec une possibilité d'accès à des interprètes, notamment pour les permanences santé. Des permanences ont lieu dans différents quartiers de la ville, à proximité des transports en commun. Les documents d'information sont traduits dans différentes langues (travail en lien avec le CREPT).

Des campagnes d'information ont aussi été réalisées sur les panneaux d'affichage de la ville, à des endroits stratégiques, ainsi que sur internet.

Malgré l'intérêt de cette initiative, des acteurs locaux soulignent la question des freins à la mobilité d'un quartier à l'autre, notamment pour les personnes vivant dans les quartiers politiques de la ville. Il serait utile d'approfondir cette question pour identifier et analyser ces freins, même lorsque l'accessibilité en transport en commun existe.

Travailler sur les mémoires

Un travail de mémoire, d'éducation et de transmission est nécessaire sur la guerre d'Algérie, mais aussi les autres histoires coloniales, et sur l'immigration. Il existe un rapport trop passionnel sur ces sujets, qui gagnerait à être mis à plat. Ainsi, des groupes politisés instrumentalisent les jeunes pour leur mettre en tête qu'ils ne sont que des « indigènes de la République », alors qu'ils sont français. D'autres personnes croient encore qu'être intégré dans la société française, c'est couper avec ses autres origines nationales ou régionales. Or, chaque individu possède un parcours personnel avec une diversité d'ancrages culturels, territoriaux, sociaux. On peut à la fois être marocain, breton et français, tout en appartenant à telle ou telle catégorie sociale.

Lorsque l'on a une représentation figée et fantasmée de l'autre, on oublie d'interroger ce qui est construit socialement, et qui est fortement divers d'un individu à l'autre.

Pour les anthropologues, la question de l'identité est claire. Lévy-Strauss écrit ainsi que l'identité est mouvante, qu'elle n'est pas une et homogène, qu'elle se fonde sur une pluralité, que l'identité est plurielle. Les problèmes commencent quand certains discours politiques assignent les individus à une identité restreinte.

Le travail sur les mémoires permet de combattre cette assignation et de donner à voir de la construction des identités.

Au-delà de l'histoire des pays d'origine, il conviendrait de prendre en compte l'histoire

familiale. Il arrive que des parents ne transmettent rien de cette histoire, notamment de l'histoire de la migration familiale (ses raisons, son déroulement, etc.). L'outil généalogique peut-être intéressant pour que les jeunes découvrent et s'approprient cette histoire, qu'ils puissent enfin la partager avec d'autres.

Des exemples de mise en œuvre :

A Toulouse. Depuis 2010, la mission égalité de la Ville de Toulouse travaille sur la question des mémoires et des migrations à travers des expositions. Actuellement, 14 expositions ont été créées. Un travail de recherche a été mené sur les Indochinois, par exemple, car leur histoire reste méconnue. Les expositions sont accompagnées de mallettes pédagogiques. L'objectif final est de lutter contre les discriminations et de déconstruire les préjugés.

A Toulouse. Depuis 2013, le réseau d'acteurs de la mémoire en Midi-Pyrénées dont le Tactikollectif et le COFRIMI travaille sur la question des mémoires.

Au lycée. Une enseignante dit que le thème des mémoires et de l'histoire fait partie du programme d'histoire en Terminale. Ce chapitre fait comprendre aux élèves la différence fondamentale entre l'histoire et les mémoires. Il plaît beaucoup aux élèves. Il leur permet de voir que l'histoire n'est pas une science figée. Ils apprennent à historiciser, à regarder les sources des témoignages. Ils ont ainsi l'impression que l'histoire, c'est du vécu, et non une réalité désincarnée. Il permet aussi aux enseignants d'utiliser des outils que l'on n'utilise pas beaucoup comme les témoignages, ou encore les nombreuses ressources présentées sur le site du Musée de l'histoire de l'immigration comme des films.

Au collège. Une enseignante d'espagnol intègre, dans son cours, une séquence de travail sur l'immigration maghrébine en Espagne et l'immigration mexicaine aux Etats-Unis. Cette séquence vise à travailler sur les discriminations, les clichés, les représentations. L'enseignante appuie la séquence sur le visionnage d'un film, le support vidéo fonctionnant bien avec les jeunes. Puis elle approfondit avec des fiches sur les clichés qui prennent le format suivant : « je suis... donc... ». Par exemple, « je suis français, donc j'aime râler ». Ce travail de déconstruction des stéréotypes permet aux jeunes de mieux percevoir les clichés, tout en les impliquant dans le débat.

Au collège. Faisant le constat que plusieurs élèves issus des immigrations disaient « on n'a pas d'histoire, on est rien », l'équipe pédagogique a construit un projet intitulé : « Ils nous ont laissé l'exil ». Les élèves ont été invités à rapporter des photos ou des objets qui incarnent l'histoire familiale. Ils ont aussi apporté des portraits ou des textes. L'ensemble a abouti à la création d'une exposition. Les jeunes ont progressivement reconstruit leurs histoires.

Dans un quartier. Dans un accueil jeunes, au sein d'un quartier prioritaire, le projet « Vivre ensemble » se déroule en partenariat avec la bibliothèque de quartier. Les jeunes sont acteurs du projet. Ils débattent sur des thèmes choisis (mon quartier, les relations filles-garçons, l'école, etc.). Les débats sont filmés, ce qui permet aux jeunes de se sentir entendus. Leurs paroles sont enregistrées et prises en compte. Ce type de projet libère leur parole.

Il offre un espace de liberté, tout en posant un cadre. C'est la logique d'un projet éducatif. Dans un accueil jeunes. A l'occasion d'un voyage solidaire au Maroc, un travail a été mené en amont avec les parents pour qu'ils racontent leurs histoires aux jeunes. La parole des familles a été enregistrée, et des jeunes musiciens venus du Maroc ont ensuite interprété ces textes.

Des points de vigilance :

Emotion versus histoire. Les élèves sont souvent très touchés par les témoignages. La difficulté est de mettre en perspective. Les enseignants sont souvent démunis par manque de temps ou de matériel. Ils se posent aussi la question de savoir si l'émotion d'aller sur un lieu de mémoire ne perturbe pas la dimension historique et comment déplacer la dimension émotive. Question posée : faut-il être ému pour apprendre ?

Lisser ou aborder les tensions autour de l'histoire coloniale. Le constat est fait d'une instrumentalisation de l'histoire coloniale par l'idéologie politique. Une question se pose : comment construire du commun en passant sous silence les tensions et les débats sur l'histoire coloniale ? Lorsque des élèves soulignent des contradictions dans l'histoire, s'ils n'ont pas la possibilité de s'exprimer et si leur remise en question n'est pas accompagnée, ils peuvent se tourner vers des extrêmes pour trouver des réponses. Cet espace est offert à l'école, mais il est compliqué d'entrer avec eux dans les débats sur certaines parties de l'histoire. D'abord parce que cela risque de brouiller leur vision. Ensuite parce que les enseignants manquent de temps et d'outils.

Manque de connaissance des outils existants. Certains professionnels soulignent leur ignorance des outils existants sur les mémoires de l'immigration, faute d'échanges et de discussions entre acteurs de la socialisation et de l'éducation des jeunes.

Complexité des financements. La question du financement des projets est de plus en plus complexe. Les acteurs et actrices de terrain font part d'une difficulté croissante à trouver les informations et à envisager des cofinancements.

Des conseils :

Eviter l'ethnisation des questions sociales. Dans le cas des travailleurs immigrés, par exemple, ces derniers sont d'abord vus comme des immigrés avant d'être vus comme des travailleurs. Interroger ce glissement et la manière dont il s'opère.

Des outils :

Les travaux de Laure Teulière *Maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université Toulouse-Jean Jaurès :*

http://framespa.univ-tlse2.fr/actualites/pratique/annuaire/teulieres-laure-52426.kjsp?RH=annuaire_framespa

Enseigner les colonisations et les décolonisations, David Lambert, Marie-Albane de Suremain, Sophie Dulucq

Cahiers d'histoire

Les ressources du Musée national de l'histoire de l'immigration

Le film Histoire des immigrations en France

Les ressources de l'association Trajectoire-mémoires et cultures

Le Réseau mémoire-histoire qui valorise les démarches mémorielles des différents acteurs pour donner à voir l'histoire autrement

Soutenir l'esprit d'entreprise des réfugiés

L'une des premières difficultés, quand on est réfugié, c'est la barrière de la langue. Quand on ne maîtrise ni la langue ni les codes socioculturels, il est compliqué de trouver du travail ou de (re)créer une entreprise. Les démarches administratives sont très lourdes. A cela s'ajoute qu'une demande d'asile peut durer deux ou trois ans pendant lesquels le réfugié n'a pas accès au marché du travail. De plus, les diplômes étrangers sont rarement reconnus au même niveau d'équivalence en France. Enfin, les réfugiés possèdent des expériences et des compétences qui ne sont pas forcément duplicables telles quelles dans la société d'accueil, et qui demandent un ajustement. Pour cela, les réfugiés ont besoin d'échanges et de rencontres sur un pied d'égalité.

De là est venue l'idée de créer l'incubateur Singa. En bamabra, « singa » signifie « prêter » et en lingala « lien ». Singa propose une communauté pour permettre à des réfugiés de contribuer à la société d'accueil.

Singa permet de révéler des potentiels, de mettre en avant des gens qui ont des compétences qu'ils ne peuvent pas nécessairement révéler dans les sociétés d'accueil. Singa fait le lien entre des porteurs de projets et des personnes de la société française pertinentes pour les projets.

Singa suit les porteurs de projet pendant 6 mois, leur donne accès à internet, à des salles de réunion, au réseau Singa et à des partenaires qui travaillent sur l'entrepreneuriat ou encore à des financeurs qui pourront soit aider à améliorer l'idée, soit à conforter son modèle économique, soit à avoir les premiers clients.

Site de Singa : www.singafrance.com

Articuler co-développement et droits humains

Le co-développement peut être interrogé par différents indicateurs : les transferts d'argent des immigrés, mais aussi les dimensions culturelles, sociales, relationnelles. Ces dimensions ne sont pas intégrées dans les instances internationales ni par les pays concernés qui se focalisent sur l'aspect financier. Les acteurs de terrain poussent à une articulation des projets de co-développement et de défense des droits humains.

Exemples de mises en œuvre :

Des migrants, qui sont en position de subordination sociale en France, peuvent participer activement au co-développement dans leurs pays d'origine et à la valorisation des droits

humains. Un exemple : la technologie mise en place pour éviter aux filles d'aller chercher l'eau à la rivière avec des seaux permet de développer les droits des femmes.

Des jeunes français (d'origine maghrébine), qui participent à une action de développement en Afrique Subsaharienne, reviennent des chantiers de solidarité avec des ressources partagées, grâce aux rencontres qu'ils ont faites dans les villages d'Afrique. Il y a codéveloppement.

Précautions :

Ne pas réduire le développement à l'aspect économique, le développement est aussi humain, social, culturel, etc.

Comprendre que chacun a à apporter à l'autre. Le co-développement est réciproque. Ce n'est pas seulement de la France vers les pays africains par exemple.

Penser le développement économique de manière éthique, en prenant en compte les droits humains.

Focus sur l'ONG « Migrations & Développement » (M&D)

L'ONG « Migrations & Développement » a été créée en 1986 par des migrants qui ont investi dans leur région d'origine, la région de l'Anti et du Haut-Atlas, dans le centre du Maroc. Cette région est une zone de très forte émigration : des villages de montagne affectés par la sécheresse depuis le début des années 70 provoquant un fort exode rural vers les villes du Maroc (à 85%) et vers l'Europe. A ces facteurs 'push', se sont ajoutés, dans les années 60-70, des facteurs 'pull' : d'importants recrutements de travailleurs vers les activités industrielles et minières ont été opérés vers la France et la Belgique.

L'ONG a commencé au milieu des années 80 par collecter des fonds auprès d'immigrés en France pour les investir d'abord dans les infrastructures villageoises (électrification et petite hydraulique), puis dans la santé, l'éducation, la formation des adultes, avant de compléter, à partir de 2000, son approche intégrée par le soutien aux activités économiques : productions agricoles locales à haute valeur ajoutée comme le safran, l'huile d'argan, et tourisme rural avec un programme d'investissement des migrants dans des gîtes ruraux.

M&D a fondé sa démarche sur trois principes :

- **Une démarche participative :** ce sont les villageois et les migrants qui définissent les priorités et qui financent une part des réalisations (souvent en journées de travail). Ils se constituent en Association villageoise (M&D en fait une condition nécessaire). M&D sert de coordinateur avec les autres partenaires (Communes rurales, administrations locales, bailleurs nationaux et internationaux), de médiateur social au sein du village et transfère les compétences nécessaires (formation des villageois). Les villageois élaborent leurs institutions de gestion des équipements collectifs créés. Ils peuvent même surfacturer l'électricité, l'eau, pour constituer une épargne pour de nouveaux projets villageois.

- **Un principe de solidarité :** tous les services collectifs sont payants (électricité, eau, irrigation). Mais l'accès de tous les villageois aux services communs est assuré, y compris pour les personnes non solvables, par des systèmes d'entraide formels au niveau villageois, en mobilisant les institutions traditionnelles de solidarité.
- **Un partenariat avec les autorités locales :** l'objectif de M&D n'est pas de se substituer aux actions de l'État sur le territoire. L'ONG n'en a ni l'intention ni les moyens. Dans le cadre des politiques publiques (comme l'Initiative Nationale pour le Développement Humain mise en œuvre par le gouvernement marocain), son rôle est de soutenir les actions villageoises et de les articuler avec celles des autorités locales (Communes rurales, délégations ministérielles). À terme, il est de se retirer devant l'intervention de l'État.

Transversalement, M&D met la formation, l'apprentissage formel et informel, à tous les niveaux de sa démarche. Également transversale est l'attention portée d'une part au rôle des femmes dans le développement villageois ainsi qu'au développement durable : préservation des ressources, notamment de l'eau.

(Encyclopédie du développement durable)

Prendre en compte le sexisme ambiant pour travailler avec les femmes issues des immigrations

Des acteurs et actrices de terrain s'interrogent sur le voilement des femmes migrantes à leur arrivée en France, alors qu'elles ne l'étaient pas précédemment. Elles et ils soulignent le besoin de réappropriation de l'espace public par les femmes, de manière générale. Au Mirail, par exemple, l'espace public est exclusivement occupé par des hommes. Certaines femmes, pour passer inaperçues dans ce contexte, prennent le voile.

Le port du voile a différentes causes. L'une d'elle est en effet de contourner les dangers perçus dans un espace public non-mixte et une idéologie salafiste qui peut être très banalisée dans certains endroits. Cette idéologie pousse au voilement des femmes et l'instrumentalise pour mettre la société en tension, pour créer des antagonismes dont l'extrême-droite se délecte et sur lesquels elle prospère. Il faut être vigilant à cela, car cette instrumentalisation mine le vivre-ensemble, les rapports sociaux et la liberté des femmes. Certaines fillettes sont voilées dès l'âge de 5 ans.

Pour travailler sur cette question, il faut prendre en compte le croisement de plusieurs enfermements : spatial, économique, citoyen et politique. Concernant les fillettes, il faut aussi prendre en compte les effets néfastes du voilement sur la santé (carence en vitamine D, perte de cheveux, problèmes d'asthme, etc.).

Conseils :

- › Travailler sur l'invisibilité des femmes dans les migrations ;
- › Rendre visible la diversité sociale des femmes migrantes ;
- › Rendre visibles les motivations migratoires des femmes : la famille, le travail, mais aussi le désir de liberté et d'autonomie ;
- › Valoriser les savoirs et savoir-faire mobilisés par les femmes dans leur parcours migratoire ;
- › S'emparer des actions d'accompagnement des mères en tant que parents d'élèves pour les inclure dans des projets soutenant leur autonomie.

Des associations à consulter : *Femmes de la Terre, Rajfire, Voix de Femmes*

Prendre conscience du rôle mafieux des réseaux de passeurs

Les réseaux de passeurs sont souvent en lien avec des activités mafieuses par lesquelles ils tiennent les migrants. Le rôle mafieux des réseaux de passeurs est très clair dans la prostitution, par exemple. La prostitution est une vulnérabilité spécifique qui touche plus particulièrement les femmes et les mineurs isolés. Les réseaux de passeurs leur font miroiter un avenir professionnel. Une fois en France, au lieu de l'autonomie rêvée, elles et ils se retrouvent en situation d'exploitation sexuelle. C'est notamment le cas des femmes originaires d'Europe de l'est ou du Nigéria. L'exploitation sexuelle des femmes migrantes est de plus en plus importante. Les chiffres officiels évaluent à 15 000 les femmes venues des pays de l'Europe de l'Est et en prise avec des réseaux proxénètes.

Les réseaux proxénètes sont très puissants : ils brassent plus d'argent que les trafiquants de drogues au niveau international.

Ils piègent les femmes et les mineurs isolés par la dette financière contractée pour passer en France. Certaines femmes sont contraintes à la prostitution pendant 10 ans avant d'être libérées de leur dette.

Pour les tenir sous emprise, les réseaux proxénètes exercent différentes pressions et violences à l'encontre de ces femmes : sévices, viols, isolement, menaces contre la famille restée au pays. Elles restent les invisibles de la société.

Pouvoir aider ces femmes et ces jeunes hommes nécessite avant tout d'avoir conscience de ces phénomènes, de comprendre et de prendre en compte la violence exercée par les réseaux proxénètes pour trouver des solutions.

L'une des pistes d'action pour assécher ce type d'exploitation est de travailler sur la demande de prostitution, de mener un travail d'éducation et de conscientisation auprès des clients pour leur faire comprendre leur rôle décisif dans ce type d'exploitation. Depuis 2016, en pénalisant les clients de la prostitution, la loi est devenue un réel soutien dans ce travail d'éducation.

Des associations à consulter : *Amicale du Nid, Fondation Scelles*

6. Des ressources

L'un des versants de la formation Amitié Code a consisté à élaborer un support de sensibilisation des publics aux droits humains et aux droits des migrants. Ce support a pris la forme d'un jeu de cartes nommé MIROIR (Migration Idées Reçues Osons Inverser le Regard).

Le jeu propose sept idées reçues sur les migrations que les joueurs doivent déconstruire en s'appuyant sur leurs cartes-arguments. Chaque joueur reçoit sept cartes qui doivent les aider à trouver des arguments pour déconstruire les idées reçues proposées.

Pour chaque idée reçue, quatre contre-arguments sont prévus.

Chaque contre-argument doit être débattu et validé par la majorité des joueurs, le but étant d'ouvrir le débat et de déconstruire les idées reçues par l'échange.

Par ailleurs, lors des échanges, les participants ont aussi partagé quelques ressources dont ils se servent et qui peuvent être utiles pour l'apprentissage et l'actualisation des connaissances sur les sujets abordés, ainsi que pour construire des argumentations solides préparatoires au travail avec les jeunes.

Les ouvrages :

MAGANA Jessie, PILON Alain. Riposte ! Comment répondre à la bêtise ordinaire . Actes Sud Junior, 2014. Un livre jeunesse au propos militant et nécessaire pour faire la chasse aux clichés qui excluent, voire se remettre parfois soi-même en question !

ADRIC. Face aux violences et aux discriminations : accompagner les femmes issues des immigrations , 2008. Ce guide articule les problématiques de diversité culturelle et de lutte contre les discriminations pour mieux promouvoir la citoyenneté des femmes issues des immigrations.

ADRIC. Agir pour la laïcité dans un contexte de diversité culturelle. Des idées reçues à une pratique citoyenne, 2009. Ce guide est un outil méthodologique à destination des professionnels qui souhaitent optimiser leur capacité d'intervention dans le sens de l'égalité, de la liberté et de l'autonomie des personnes.

ADRIC. Femmes primo-arrivantes : de l'accueil à l'intégration, 2011. Ce guide propose des apports théoriques et méthodologiques pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des femmes primo-arrivantes, leur accès aux droits et à l'autonomie.

ADRIC. Jeunes primo-arrivant-e-s et citoyenneté, 2013-2014. Cette brochure est un outil de réflexion et d'action au service des acteurs sociaux qui oeuvrent en faveur d'un meilleur accueil et accompagnement des migrant-e-s.

SAUQUET Michel, VIELAJUS Martin. Le culturoscope, 70 questions pour aborder l'interculturel. Éditions Mayer, 2014. Un livre /outil pour interroger nos rapports respectifs au temps, à la religion, à l'identité, au travail, à l'autorité, à l'argent, au conflit... Une grille d'enquête et d'analyse précieuse pour qui souhaite éviter les malentendus dans le travail international.

Les outils :

Tous différents, tous égaux [en ligne] Conseil de l'Europe. [consulté le 10 octobre 2017] http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/archives/educational_resources/education_pack/Kit%20pedagogique.pdf

Un kit pédagogique élaboré par le Conseil de l'Europe recueillant des idées, ressources, méthodes et activités pour l'éducation interculturelle.

T-kit sur l'inclusion sociale [en ligne] Commission Européenne. [consulté le 10 octobre 2017]. http://elearning.kasa.am/pluginfile.php/7041/mod_folder/content/0/T-Kit%20Social%20Inclusion_fr.pdf?forcedownload=1 Ce T-Kit vise à fournir les outils conceptuels et pratiques qui permettront aux travailleurs de jeunesse et aux organisations de jeunesse de favoriser l'inclusion des jeunes ayant moins de possibilités.

Scénarios de citoyenneté [en ligne] Commission Européenne. [consulté le 10 octobre 2017] <http://pjp-eu.coe.int/documents/1017981/7110684/Exemples.pdf/55a13849-0943-490a-8c60-68deaad9776a> Ce T-kit liste un certain nombre d'exemples d'expériences réelles de mise en œuvre de l'éducation à la citoyenneté européenne en Europe pour aider les professionnels dans la conception de leurs activités.

Concepts de l'apprentissage interculturel [en ligne] Commission Européenne. [consulté le 10 octobre 2017] http://pjp-eu.coe.int/documents/1017981/1667985/2_concepts.pdf/276827db-1ed3-411a-9f59-53abc46c6f2c Ce T-kit apporte les apports théoriques nécessaires à une meilleure compréhension de l'apprentissage interculturel ;

Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants [en ligne] Conseil de l'Europe. [consulté le 10 octobre 2017] http://www.eycb.coe.int/composito/pdf/Composito%20FR_book.pdf Ce manuel apporte des idées, de l'inspiration et des conseils pratiques nécessaires pour explorer les droits de l'homme avec les enfants.

Le chemin du développement [en ligne] Conseil de l'Europe. [consulté le 10 octobre 2017] http://www.eycb.coe.int/edupack/pdf/fr_28.pdf Cette activité peut durer deux heures et réunir jusqu'à 40 joueurs, constitués en 4 équipes. L'idée est de créer des équipes qui n'ont ni les mêmes avantages ni les mêmes inconvénients sur le chemin du développement. Il s'agit d'un jeu de plateau classique qui aide à comprendre les dynamiques de départs des personnes qui viennent du Sud et la répartition inégale des richesses entre les pays du Sud et du Nord.

Des ressources pour enseigner l'histoire de l'immigration [en ligne] Musée de l'Histoire de l'Immigration. [consulté le 10 octobre 2017] <http://www.histoire-immigration.fr/ressources/ressources-pedagogiques/des-ressources-pour-enseigner-l-histoire-de-l-immigration> Pistes pédagogiques, ressources documentaires et outils de réflexion, pour aborder l'histoire de l'immigration en classe, pour des enseignants de toute discipline

Le film : deux siècles d'histoire de l'immigration en France [en ligne] Musée de l'Histoire de l'Immigration. [consulté le 10 octobre 2017] <http://www.histoire-immigration.fr/ressources/histoire-de-l-immigration/le-film-deux-siecles-d-histoire-de-l-immigration-en-france> Riche de 350 photographies et documents d'archive, ponctué d'extraits sonores, ce film retrace en quarante minutes deux siècles d'histoire de l'immigration en France.

Eduquer et sensibiliser : droits des réfugiés, migrants, asile [en ligne] Amnesty International. [consulté le 10 octobre 2017] <https://www.amnesty.fr/education-droits-refugies-migrants-asile> Les fiches pédagogiques proposés par Amnesty International permettent de clarifier les différents statuts des migrants et apporte des éléments théoriques sur leurs droits.

Lutter contre les préjugés sur les migrants [en ligne] La Cimade. [consulté le 10 octobre 2017] <http://www.lacimade.org/petitguideprejuges/petitguideprejuges.html> Ce guide interactif permet de déconstruire les idées reçues sur l'immigration.

Tell me your story ; Past and present migrations; If I were myself a migrant [en ligne] School labs- Amitié Code [consulté le 10 octobre 2017]
[https://www.youtube.com/watch?v=EOE-BFCBHTA&feature=youtu.be;](https://www.youtube.com/watch?v=EOE-BFCBHTA&feature=youtu.be)
[https://www.youtube.com/watch?v=EOE-BFCBHTA&feature=youtu.be;](https://www.youtube.com/watch?v=EOE-BFCBHTA&feature=youtu.be)
<https://www.youtube.com/watch?v=nWHySoYTxR0&feature=youtu.be>

Dans le cadre des ateliers school labs du projet Amitié Code, 14 élèves du lycée Françoise de Tournefeuille vous proposent leur vision de la migration à travers trois films illustrés par la technique du théâtre d'ombre. Accompagnés par l'Ecole Des Droits de l'Homme (<http://www.ecoledesdroitsdelhomme.org/>), en collaboration avec Elodie Lefebvre, artiste plasticienne, ils vous livrent leurs réflexions sur les migrations, le développement et les droits humains.

Catalogue des expositions [en ligne] Mairie de Toulouse [consulté le 10 octobre 2017] <http://nondiscrimination.toulouse.fr/espace-diversites-laicite/catalogue-d-expositions> L'Espace diversités laïcité a constitué un fonds ressource riche d'une quarantaine d'expositions (le plus souvent en format «roll-up»). Elles illustrent les thématiques suivantes: Origine et immigration ; Droits humains ; Orientation sexuelle ; Handicap ; Genre ; Laïcité.

Cross borders Lives [disponible en prêt à l'Espaces des Diversités et de la Laïcité de Toulouse] Produit par Human Rights Nights dans le cadre du projet Amitié Code.

Cross Border Lives est une exposition itinérante de films, un coffret contenant 6 DVD, un pour chaque pays partenaire, avec un total de 11 films traitant des questions liées au projet. Les films sont tous sous-titrés dans les 7 langues du projet (anglais, portugais, espagnol, français, italien, allemand, letton et allemand).

Le coffret a pour but de soutenir toute personne intéressée à organiser des projections communautaires et participatives, grâce à un livret donnant des conseils sur la façon d'organiser des séances de brainstorming, des débats et des projections communautaires.

La boîte est à la disposition de tous ceux qui souhaitent organiser un événement public gratuit sur la migration, les droits de l'homme et le développement. Contactez le partenaire du projet le plus proche de chez vous pour emprunter la boîte.

Les sites internet:

Jeunes primo-arrivants et citoyenneté [en ligne] ADRIC [consulté le 10 octobre 2017]. Deux plateformes : l'une s'adressant aux jeunes primo-arrivant-e-s, créée sur la base des observations réalisées lors des ateliers de sensibilisation et de création avec les jeunes (<http://adric-interculturel.com/jeunes/>), l'autre à destination des professionnels qui les accompagnent (<http://adric-interculturel.com>). Les outils et démarches présentées sur ces deux sites sont utilisables et transférables pour d'autres publics, jeunes et adultes.

Femmes et citoyenneté [en ligne] ADRIC [consulté le 10 octobre 2017]. (<http://adric-interculturel.com/citoyennete/>) : L'objectif de cet espace est de répertorier et de valoriser les différentes ressources existantes pour favoriser une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans le cadre des différentes actions sociales et éducatives

Agenda 2030 du développement durable : où en est la France ?[en ligne] France Diplomatie [consulté le 10 octobre 2017]

Musée de l'Histoire de l'Immigration [en ligne] www.histoire-immigration.fr/

Amitié Code [en ligne] www.amitiecode.eu/fr

Les lieux ressources :

Mairie de Toulouse, 1 Place du Capitole, 31000 Toulouse

Mission égalité diversités /Espace diversité laïcité, 38 rue d'Aubuisson- 31000 Toulouse

Espace-diversites-laicite@mairie-toulouse.fr & <http://nondiscrimination.toulouse.fr/>

Cofrimi, 108 route d'Espagne - 31100 Toulouse www.cofrimi.com

Maîtrise d'œuvre et responsabilité pédagogique

ADRIC, Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté

Stéphane Fort, directeur

Manon Harivel, responsable de formation

Réalisation du livrable

Clara Domingues, chargée de mission, à partir des comptes-rendus des modules de formation du projet Amitié Code réalisés par Amèle Lakhouache, chargée de mission.

Projet cofinancé par l'Union Européenne et la Mairie de Toulouse

Création et exécution graphique

Studio **Ogham** 05 62 71 35 35



Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté

7, rue du Jura 75013 PARIS

Tél : 01 43 36 89 23

Courriel : adric@adric.eu

Site : www.adric.eu



**MAIRIE DE
TOULOUSE**
www.toulouse.fr

Mission égalité diversités

38, rue d'Aubuisson
31000 Toulouse
Tél. 05 81 91 79 60
Mission.egalite@mairie-toulouse.fr
www.nondiscrimination.toulouse.fr

 [Facebook/espacediversitestoulouse](https://www.facebook.com/espacediversitestoulouse)
www.eccar.info